

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 188

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 22

À la fin de l'alinéa 2 de cet article, supprimer les mots :

« relative aux discriminations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.